



Conseil académique du 8 mars 2022

Délibération 2022/03/CAC-006

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment ses articles 22 et 42 ;

Vu les candidatures reçues ;

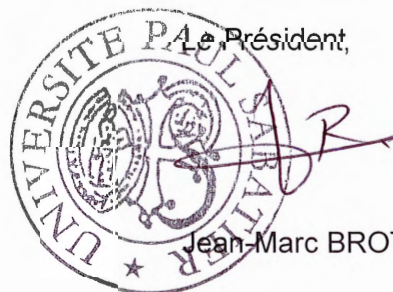
Considérant que la majorité absolue des membres présents ou représentés est requise au premier tour ;

Après avoir voté, les conseillers élisent à la majorité absolue les personnes suivantes pour la vice-présidence étudiante de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier :

- **Vice-Président Etudiant : Gabriel RAUTUREAU**
- **Vice-Présidente Etudiante adjointe : Manon MILLET**

Toulouse, le 8 mars 2022

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 81

Nombre de membres présents ou représentés : 52

Nombre de voix favorables : 49

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote : 0